



Recouvrement de dette

Par **Amvpm**, le **20/11/2019** à **14:57**

Mon conjoint vient de recevoir une lettre d'huissiers demandant le recouvrement d'une dette contractée en 2008 sur un crédit à la consommation en vertu d'une ordonnance portant injonction à payer rendue en avril 2010. Le créancier a changé d'identité la société ayant cédé sa créance. Le montant à payer est de 2100 euros .Cette dette ancienne date d'avant notre rencontre quels recours avons nous?,est il possible de contester la demande ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **20/11/2019** à **15:49**

Bonjour

S'il y a eu jugement, le délai de prescription court jusqu'à avril 2020, peut être davantage car les procédures interrompent le délai. Il n'y a pas d'autre solution que de rembourser ce qui est dû.